

# Flash Tri

Le journal d'informations du SIVED Nouvelle Génération - Automne 2017

## Que faire des résidus végétaux ?

Interdiction de brûlage :  
les solutions proposées  
par le SIVED NG

Toutes les infos en pages 10 et 11

### Logos et pictos du recyclage

On fait le point  
page 4

### Les foyers Z'Héros Déchet

L'aventure commence !  
page 7

### Collecte des encombrants

Où m'inscrire ?  
page 8



**SIVED**  
Nouvelle Génération



# Editorial

## « Le SIVED NG, son mode de financement en question »

Le SIVED dans sa nouvelle configuration, «Nouvelle Génération», continue son aventure, renouvelle l'ensemble de ses contrats arrivés à leur terme, et prépare l'avenir du territoire.

Notre action se poursuit dans tous les secteurs qui touchent, la prévention, la collecte et le traitement de nos déchets, ce qui demande un travail considérable à l'équipe du SIVED NG.

Nos ordures ménagères sont traitées, à ce jour, en grande partie, au centre d'enfouissement du Cannet-des-Maures, le célèbre site du Balançon, dont la fermeture imminente nous est annoncée.

Notre projet TECHNOVAR et le site de Ginasservis, sensés donner une nouvelle destination à nos déchets, ne sont pas encore opérationnels. Ils ne le seront pas avant 4 ou 5 ans, si tout va bien, et à condition que tous nos partenaires jouent le jeu et respectent les orientations prises en commun.

Vous l'avez compris, si le Balançon ferme avant l'arrivée de TECHNOVAR, nous n'avons pas de solutions proches.

Il faudra s'attendre à des augmentations sensibles de la fameuse Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères, déjà à un niveau important, liées au transport des déchets vers un lieu inconnu aujourd'hui et probablement en dehors du département.

La situation est d'autant plus délicate pour les membres du SIVED NG, que ce n'est plus le Syndicat qui fixe le Taux de la TEOM, mais la Communauté d'Agglomération Provence Verte, dans le cadre de sa compétence directe « Gestion des Déchets Ménagers ».

Communauté d'Agglomération qui devra instaurer la TEOM dans les meilleurs délais et prendre en compte, par le vote de ses taux la différence qui existe entre nos communes : scénario de collecte, performance de tri, et ceci afin de récompenser au mieux les meilleurs trieurs, en tout cas afin de ne pas les dissuader; c'est la seule manière sûre de contenir les coûts de ce service.

Affaire à suivre.

André GUIOL  
Président du SIVED NG

### Flash Tri, le journal d'informations du SIVED NG

Création : Laura GUIX - service communication SIVED NG  
Crédits photos : SIVED NG, Fotolia,  
Groupe Pizzorno, Foire de Brignoles  
Impression : Imprimerie ZIMMERMANN  
Distribution : Val d'Issole Distri  
Tirage : 42 000 exemplaires

### SIVED NG

Syndicat Intercommunal pour la Valorisation  
et l'Élimination des Déchets Nouvelle Génération  
Bâtiment H5, quartier de Paris, 174 route du Val  
CS 70 325 - 83175 Brignoles Cedex  
04 98 05 23 53  
sived@sived83.com / www.sived83.com  
www.facebook.com/sived83



Quelqu'un dans votre entourage ne reçoit pas le Flash Tri ?  
Faites-le nous savoir.  
Par mail : [communication@sived83.com](mailto:communication@sived83.com)  
Par téléphone : 04 98 05 23 92  
Nous veillerons à régler ce problème de distribution pour nos prochaines publications

# Actualités

## L'essentiel à retenir

### Tri des emballages

Erreurs de tri en baisse *Bravo*

**Caractérisation des emballages** : c'est un tri précis des déchets d'emballages afin de déterminer les quantités de plastiques, cartons et métaux, mais aussi le nombre de déchets non conformes aux consignes de tri. C'est ce que l'on appelle le refus.

Des caractérisations sont réalisées très régulièrement sur des échantillons. Leur objectif est d'identifier les leviers sur lesquels le SIVED NG orientera sa communication auprès de la population. Les principales conclusions des dernières caractérisations indiquent un taux de refus en baisse. C'est le signe que **les consignes de tri sont plutôt bien acquises**. Bravo pour vos efforts !



### Néoules et La Roquebrussanne

Les jours de collecte changent !

*C'est grâce à vous !*

Vous êtes de plus en plus nombreux à avoir adopté le geste de tri, ce qui a pour effet de détourner bon nombre de déchets des ordures ménagères vers les bacs de collecte sélective ou les points d'apports volontaires.

Ces nouvelles habitudes nous invitent à adapter le service. Ainsi, sur les communes de Néoules et de La Roquebrussanne, **l'effort des habitants en matière de tri nous permet aujourd'hui d'optimiser les tournées**. Depuis le 02 octobre, le camion de collecte des ordures ménagères ne passe plus qu'une seule fois par semaine dans les quartiers.

Ainsi par la baisse du nombre de passages des camions, **nous contribuons à mieux maîtriser les coûts de ce service et à réduire notre impact sur l'environnement**.

**Sainte-Anastasie** a été la première commune à opter pour une collecte unique des ordures ménagères dans certains de ses quartiers. Cela fait maintenant plusieurs mois que le dispositif est en place et les **premières conclusions sont positives**. Une baisse de tonnages d'ordures ménagères a été notée au profit des emballages.

### Le premier composteur collectif

Installé à Néoules

Le SIVED NG accompagne la commune de Néoules et le Centre Social et Culturel du Val d'Issole à la mise en place d'**une aire de compostage collectif au sein des jardins partagés** municipaux à l'automne 2017.

Le compostage collectif consiste à installer un composteur de grande capacité dans un espace public adapté, afin de **valoriser les biodéchets des foyers dépourvus de jardin**. C'est aussi un moyen de rencontrer et d'échanger avec ses voisins.

**Ce dispositif est voué à être reproduit sur d'autres communes du territoire.**



# On fait le point Logos et recyclage



De nombreux logos, associés au recyclage, fleurissent sur les emballages. Il n'est d'ailleurs pas toujours évident de les comprendre. Pour essayer de s'y retrouver voici les significations de ceux que l'on retrouve couramment sur les étiquettes ou les produits.



Le Tri-man : logo obligatoire sur tous les **emballages recyclables** depuis janvier 2015. Il indique que la filière de recyclage existe et qu'ils doivent être triés ou rapportés dans un point de collecte pour être recyclés.



Le ruban de Möbius : c'est le sigle universel du recyclage. Il indique que le produit ou son emballage est **techniquement recyclable** sans pour autant indiquer si une filière existe.



Le point vert : **ne signifie pas que le produit sur lequel il est apposé est recyclable**. Il indique seulement que l'industriel fabriquant le produit, verse une contribution à un éco-organisme. Plus le produit est complexe à recycler, voire non recyclable, plus la contribution est élevée. Cette taxe est calculée et collectée par Eco-Emballages, puis reversée aux collectivités pour les soutenir dans la mise en place de dispositifs de tri.



Depuis 2012, le point vert est accompagné par des consignes de tri. Ce sont des **consignes nationales qui varient localement**. Sur le territoire du SIVED NG, les consignes de tri sont étendues. Nous trions les sacs, les films et les barquettes plastique. Nous concernant, ces consignes nationales sont souvent erronées. Restez vigilants !



**Ces sigles indiquent la nature du plastique.** Ils sont utilisés par les professionnels pour trier les plastiques qui sont ensuite expédiés vers des filières de recyclage.



Ces logos signifient que **l'emballage est composé en tout ou en partie de matériaux recyclés**. Le pourcentage de matériaux recyclés est précisé mais il est invérifiable. Il faut donc faire confiance au producteur.



La poubelle barrée : indique que **le déchet ne doit pas être jeté dans une poubelle classique**. Vous devez l'apporter dans un Espace-triS. C'est le cas des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) et des produits dangereux.

Ce symbole n'a pas de lien avec le recyclage, il rappelle simplement **une règle de bon sens**, à savoir que les déchets sont à jeter dans une poubelle et non sur la voie publique ou dans la nature.

Symbole de deux **écolabels**. Ils sont présents sur les matières fibreuses (papier, carton, bois, etc.). Ils n'indiquent pas que le produit est recyclé ou recyclable. Ils assurent une **gestion durable des forêts**.

Le symbole de l'Ecolabel européen est obtenu par un **produit répondant à certains critères garantissant le respect de l'environnement**, de sa production à son recyclage.

Le marquage NF Environnement est un **écolabel** délivré par AFNOR Certification. Il est destiné à certifier, tout au long de leur cycle de vie, que **les produits sur lesquels il est apposé, présentent un impact moindre sur l'environnement**. Il n'indique pas que le produit est recyclé ou recyclable.



**Ce n'est pas parce qu'un emballage porte un logo indiquant qu'il est recyclable, qu'il sera recyclé en fin de vie. Il ne le sera que si vous faites le bon geste de tri !**

## Pas de panique pour faire le tri, c'est simple

### 1 règle et 2 astuces :

**Règle 1 :** Tous les emballages en plastique, carton, acier et aluminium se recyclent.

**Astuce 1 :** Pas besoin de laver vos emballages, il suffit de bien les vider.

**Astuce 2 :** Jeter les emballages en vrac, sans les imbriquer. Cela facilitera leur recyclage.





## Les journées PROXIMITRI

PROXIMITRI, est une action menée par le SIVED Nouvelle Génération pour les entreprises du territoire. L'objectif est d'offrir aux professionnels une solution de proximité pour se débarrasser de leurs déchets.

### De la proximité pour mieux trier

Installé le temps d'une journée, un point de collecte offre la possibilité aux professionnels de **déposer gratuitement des déchets** (meubles, déchets électriques et électroniques, lampes et néons, piles et cartouches d'encre). La présence d'agents du SIVED NG sur place, permet de **sensibiliser et d'accompagner ces entreprises pour une meilleure gestion de leurs déchets**.

Organisée en 2016 puis en septembre dernier sur les zones de Nicopolis et des Consacs à Brignoles, **l'opération s'est adressée à plus de 600 entreprises**. Le succès est franc auprès de professionnels ravis de bénéficier d'un tel dispositif dans leur zone d'activité. Ces précédentes éditions ont permis de collecter chacune près de deux tonnes de déchets.

### Que dit la loi ?

Les journées PROXIMITRI sont aussi l'occasion d'informer les professionnels sur la réglementation qui pèse sur leur production de déchets. Le code de l'environnement stipule que **les professionnels sont responsables devant la loi des déchets produits par leurs activités et des conditions dans lesquelles ils sont stockés, collectés, transportés et valorisés ou éliminés**. Ils sont donc dans l'obligation de trier et de contractualiser une prestation d'enlèvement des déchets.

### Les solutions proposées par le SIVED NG

Pour les déchets pouvant être assimilés à des ordures ménagères, **le SIVED NG peut proposer une collecte régie par un contrat de Redevance Spéciale**. Les professionnels sont alors équipés de bacs spécifiques pour les ordures ménagères et pour le tri. La facturation de cette prestation comprend une part fixe (abonnement au service) et une part variable, liée à la production d'ordures.

Pour les autres déchets, **le SIVED NG accueille les professionnels dans les Espaces-triS**. Après ouverture d'un compte, ils sont équipés d'un badge et facturés au poids selon le type de déchets déposés. Au vu de l'évolution de la réglementation applicable aux négociants de matériaux, les Espaces-triS du SIVED NG ne collecteront plus les déchets de chantier dans le courant de l'année 2018. Vos négociants de matériaux vous proposeront de les récupérer.





## Les foyers *Z'héros Déchet*

En septembre a été lancée la première édition de l'opération Foyers Z'héros Déchet. Pendant six mois, une vingtaine de foyers du territoire va relever un défi de taille : réduire leur poubelle d'au moins 30%. Ces foyers volontaires recrutés pendant l'été sont suivis par un coach dans leurs pratiques quotidiennes et assistent à différents ateliers.

### Dis moi ce que tu jettes, je te dirai quel trieur tu es !



Lors de la soirée de lancement, chaque foyer s'est vu remettre un kit de démarrage constitué d'objets réutilisables et de guides lui permettant de réduire ses déchets au quotidien. Puis, courant septembre, les coaches, agents du SIVED NG et salariés de l'association partenaire Ecoscience Provence, ont effectué une autopsie des poubelles au domicile des « z'héros déchet ». Cette étape a permis de corriger les erreurs de tri. Beaucoup ont réalisé qu'**un bon nombre de leurs déchets jetés aux ordures pouvaient encore être triés, réutilisés ou évités.**

### Immersion dans le monde des déchets

Le 23 septembre dernier, les foyers ont découvert le centre de tri au Muy et le centre d'enfouissement au Cannet-des-Maures où sont acheminés respectivement nos emballages et nos ordures ménagères. Pousser les portes de ces sites et **suivre le cheminement de leurs poubelles, a permis à chacun de lever le voile sur la face cachée des déchets.**

Devant les montagnes de déchets, certains témoignent :  
« Jusqu'à maintenant on essayait seulement de réduire nos déchets. Là, en effet, ça motive vraiment à aller plus loin dans notre démarche et à tendre vers l'absence de déchet. »



### Ateliers et défis

La découverte du mode de vie « zéro déchet » se poursuivra **chaque mois par un atelier animé** par les coaches : lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage, fabrication de produits d'entretien et cosmétiques maison etc. Jusqu'à février 2018, **chaque foyer devra mettre en place des défis, de nouvelles habitudes**, et peser ses poubelles pour tendre vers le « zéro déchet ».

**N'hésitez pas à suivre l'actualité du SIVED NG et les progrès de nos « z'héros déchet » sur notre page Facebook !**

# Collecte des encombrants



Dans le cas où vous ne seriez pas en capacité d'apporter un déchet trop volumineux dans un Espace-triS, vous pouvez vous inscrire à la collecte des encombrants pour qu'il soit collecté sur la voie publique devant votre domicile.

**Sont admis :** les gros appareils ménagers usagés, les meubles usagés ainsi que tous les objets utilisés dans une maison à usage d'habitation, qualifiés de «monstres». C'est-à-dire **tout déchet trop volumineux pour rentrer dans une voiture**. Selon les communes, un volume ou un nombre de déchets maximal est imposé par dépôt.

**Attention : Inscription préalable obligatoire.** Soyez attentifs à ce que vous déposerez sur le trottoir. Les objets qui ne sont pas acceptés, ou non inscrits, ne seront pas ramassés. Il est nécessaire de **sortir les encombrants la veille au soir** sur le trottoir devant votre domicile.

<i>Communes</i>	<i>Planning mensuel des collectes</i>	<i>Inscription</i>	<i>Numéros</i>
Bras	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> lundi	auprès du SIVED NG	04 98 05 23 53
Brignoles	tous les vendredis	en mairie	04 94 37 02 30
Camps la Source	4 <sup>e</sup> jeudi	en mairie	04 94 80 83 59
La Celle	4 <sup>e</sup> mardi	en mairie	04 94 69 09 04
Châteauvert	sur demande	en mairie	04 94 77 02 02
Correns	2 <sup>e</sup> mercredi	en mairie	04 94 37 21 95
Forcalqueiret	1 <sup>er</sup> mardi	en mairie	04 98 05 13 99
Garéoult	1 <sup>er</sup> mercredi	en mairie	04 94 04 94 72
Mazaugues	1 <sup>er</sup> lundi	en mairie	04 94 86 95 03
Méounes-lès-Montrieux	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> vendredi	en mairie	04 94 13 83 20
Nans-les-Pins	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> mercredi	auprès du SIVED NG	04 98 05 23 53
Néoules	2 <sup>e</sup> jeudi	en mairie	04 94 37 22 77
Ollières	tous les mardis	auprès du SIVED NG	04 98 05 23 53
Plan d'Aups	2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> lundi	auprès du SIVED NG	04 98 05 23 53
Pourcieux	2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> mercredi	auprès du SIVED NG	04 98 05 23 53
Pourrières	2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> mercredi	auprès du SIVED NG	04 98 05 23 53
Rocbaron	1 <sup>er</sup> jeudi zone nord 3 <sup>e</sup> jeudi zone sud	en mairie	04 94 72 84 72
La Roquebrussanne	1 <sup>er</sup> lundi	en mairie	04 94 37 00 90
Rougiers	2 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> lundi	en mairie	04 98 05 93 30
Saint-Maximin	tous les mardis	auprès du SIVED NG	04 98 05 23 53
Sainte-Anastasie	3 <sup>e</sup> mercredi	en mairie	04 94 69 64 40
Tourves	2 <sup>e</sup> vendredi	en mairie	04 94 37 00 00
Le Val	2 <sup>e</sup> mardi	en mairie	04 94 37 02 20
Vins sur Caramy	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>e</sup> jeudi	en mairie	04 94 37 00 40



## Les p'tits Déj au SIVED



### Les Espaces-triS, équipements essentiels pour le territoire

La fréquentation des Espaces-triS du territoire est en augmentation constante ces dernières années. **La moitié des déchets traités par le SIVED NG provient d'apports volontaires des ménages dans les 11 Espaces-triS du territoire.** Cela représente environ 37 000 tonnes de déchets par an, soit un peu plus de 415 kg par habitant.

Pour **encourager les apports et rendre vos visites les plus agréables possible**, une attention particulière est portée sur l'accueil et la propreté de ces sites. C'est dans la poursuite de cette volonté que sont nés les P'tits Déj au SIVED. Une belle idée de monsieur André GUIOL, président du SIVED NG, pour **remercier tous les bons trieurs et usagers de nos Espaces-triS.**

### Et si vous veniez prendre votre P'tit Déj au SIVED ?

Des **animations surprises** sont organisées chaque année sur les Espaces-triS. Pour l'occasion, un commerçant ambulant s'installe sur site pour **distribuer à chaque usager, boissons et collations offertes par le SIVED NG.**

Une terrasse est installée, des journaux sont à disposition et du personnel SIVED NG est présent pour répondre à vos questions ou échanger avec vous sur le service de gestion des déchets. Le tout créant **un moment convivial et chaleureux dans un cadre inhabituel.**

### Un bon vecteur pour intégrer les nouvelles communes

Organisée depuis 2014 sur les Espaces-triS de l'ancien territoire SIVED, restreint à 16 communes, c'est avec plaisir que l'opération a été récemment reconduite sur l'une des huit nouvelles communes du territoire.

**Le 18 septembre dernier, le P'tit Déj s'est installé sur l'Espace-triS de Saint-Maximin, remportant un joli succès de la part d'un public surpris et ravi d'un tel accueil.**

*Lors d'un de vos prochains apports dans l'Espace-triS le plus proche de chez, vous aurez peut-être le plaisir de profiter de cette manifestation surprise.*

**A bientôt pour un prochain P'tit Déj !**



# Que faire des résidus végétaux ?



L'entretien du jardin pour un particulier génère des déchets verts que l'on estime en moyenne en France à 160 kg par personne et par an.

## Pourquoi n'ai-je pas le droit de brûler mes déchets verts dans mon jardin ?



L'arrêté préfectoral « emploi du feu » du 16 mai 2013 interdit le brûlage des végétaux. Le non respect de ce règlement est passible d'une amende de 450€. Cette disposition est confirmée dans l'article 8 du « Règlement Sanitaire Départemental ».

Au-delà des troubles du voisinage générés par les odeurs et la fumée, ainsi que des risques d'incendies ou de gêne à la circulation routière, le brûlage des végétaux émet de nombreux polluants en quantités importantes dont des gaz et des particules fines porteuses de composés cancérogènes.

Le brûlage des déchets verts peut contribuer localement à des niveaux élevés de particules fines jusqu'à parfois déclencher des épisodes de pollution. Or, si toutes les communes de PACA atteignaient les concentrations les plus faibles observées dans les communes équivalentes, 2700 décès seraient évités chaque année ; les personnes de 30 ans gagneraient 2 à 7 mois d'espérance de vie. (source : santé Publique France 2016)

## Que dit la loi ?

Il existe toutefois des exceptions pour les habitants se situant en zone rurale ou péri-urbaine. Dès lors que leur périmètre est dépourvu de déchèterie et qu'aucun système de collecte des végétaux n'est prévu. **Ce n'est pas le cas sur notre territoire.**

Des cas dérogatoires existent uniquement si les déchets verts sont générés ou liés :

- à une Obligation Légale de Débroussaillage (OLD) liée au risque de feux de forêt (art.134-6 du code forestier), pour les propriétaires d'habitations situées en zones boisées ou à 200 mètres autour de celles-ci ;
- directement à l'exploitation agricole ou forestière.



## Les solutions proposées par le SIVED NG

Les déchets verts ne sont pas à déposer avec les ordures ménagères, ni avec les encombrants. L'une des principales alternatives au brûlage des végétaux est **le retour au sol de cette matière première**. Le déchet vert doit être dès lors considéré comme une véritable ressource permettant d'apporter aux sols des fertilisants organiques dont ils ont besoin.

### Le compostage

Faire soi-même son compost, c'est facile et c'est utile ! Il suffit de respecter quelques règles simples pour que l'amendement produit soit de qualité. Et en plus c'est économique.

**Le SIVED NG vous accompagne dans cette démarche et vous propose d'acquérir un composteur individuel en kit à installer dans votre jardin.** Pour plus d'informations sur ce dispositif, rendez-vous en page 12.

### Le broyage

Petits et gros branchages broyés constituent un excellent paillis pour le jardin et le potager. Le paillage conserve l'humidité des sols et évite la pousse de mauvaises herbes.

**Pour l'achat d'un broyeur, le SIVED NG verse une subvention** représentant 25 % du prix d'achat (toutes taxes comprises), avec un maximum de 150 € par habitation. Pour avoir droit à cette subvention, il suffit d'être équipé d'un composteur individuel et de résider sur l'une des 24 communes du SIVED Nouvelle Génération.



**Attention :** pour être sûr de pouvoir prétendre à cette aide, avant d'acheter votre broyeur, prenez connaissance du règlement du dispositif sur notre site internet [www.sived83.com](http://www.sived83.com) rubrique «Le service» puis «Le broyage».

### L'apport en Espace-triS

A défaut, sur le territoire 11 Espaces-triS vous accueillent pour déposer gratuitement vos déchets verts. Les déchets verts récoltés sont pour la majeure partie dirigés vers un de nos sites, le Pôle Valorisation des Déchets Verts à Tourves, où ils sont transformés en compost.

**« Il n'est pas plus polluant de prendre sa voiture pour mener ses déchets verts à l'Espace-triS que de les brûler, au contraire ! »**

Brûler 50 kg de végétaux équivaut en production d'émissions de particules à 300 trajets de 20 km en voiture diesel.



50 kg  
déchets  
verts

=



3 mois  
chauffage  
fioul

Emissions  
de particules



6 000 km  
moteur  
diesel



70 à 920  
aller-retour  
déchèterie

(source : santé Air PACA 2017)

# Installez un composteur dans votre jardin

## Le SIVED NG vous accompagne !

Le compost issu des biodéchets sert d'amendement organique pour enrichir les sols. Il est fréquemment utilisé pour les potagers, les jardins d'ornement (pelouses, fleurs, etc), les cultures (vignes, vergers, etc) et la fabrication de terre végétale. **Composter ses propres déchets dans son jardin** est le circuit de valorisation idéal, à la fois économique et écologique, il ne nécessite ni transport, ni coût de traitement et limite les achats d'engrais pour le jardin.

### Que peut-on composter ?

Tous les déchets organiques : épluchures de légumes et de fruits, restes de repas, déchets de jardin, etc. Il faut veiller à alterner les couches de déchets (humides et secs, grossiers et fins, verts et bruns) et éviter de mettre des végétaux malades ou des mauvaises herbes en graines.

### Quel est le modèle de composteur fourni par le SIVED NG ?

Le composteur est de couleur verte. Il est fabriqué en plastique 100% recyclé et présenté en kit. Ses dimensions, une fois monté, sont les suivantes : 870x790x790 mm. Il a une capacité de 345 litres.

Le bioseau et l'aérateur mélangeur sont fournis.

### Comment s'inscrire pour obtenir un composteur auprès du SIVED NG ?

Remplissez le coupon ci-dessous et envoyez-le :

#### Par courrier :

SIVED NG  
Bât H5, quartier de Paris  
174, route du Val  
CS 70 325  
83175 Brignoles cedex

Par courriel à : [sived@sived83.com](mailto:sived@sived83.com)



➤ Ne pas joindre de chèque à ce bulletin.

Une participation maximum de 15€ vous sera demandée le jour de la distribution.

### Bulletin d'inscription pour obtenir un composteur

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

Commune : .....

N° de téléphone : .....

Surface au sol : 0,62 m<sup>2</sup>  
Volume : 345 litres  
Poids : 14 Kg

